

# Nouvelliste Vaudois

## ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

**Prix d'abonnement :**

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an.—8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois.—Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois.—Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus.—(Lettres et valeurs franco.)

**OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE**

Altitude 519 m.

1860	HAUT DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
Janvier 16	724,0	724,2	724,1	724,3	- 0,9	+ 4,4	0,0

**Prix d'insertion :**

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent.—Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne.—Le NOUVELLISTE paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

**LAUSANNE, 17 Janvier.****Bulletin de l'Extérieur.**

Voici la lettre adressée par l'empereur Napoléon III au ministre d'Etat du cabinet français :

Palais des Tuileries, le 5 janvier 1860.

Monsieur le ministre,

Malgré l'incertitude qui règne encore sur certains points de la politique étrangère, on peut prévoir avec confiance une solution pacifique. Le moment est donc venu de nous occuper des moyens d'imprimer un grand essor aux diverses branches de la richesse nationale.

Je vous adresse dans ce but les bases d'un programme, dont plusieurs parties devront recevoir l'approbation des Chambres et sur lequel vous vous concerterez avec vos collègues, afin de préparer les mesures les plus propres à donner une vive impulsion à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Depuis longtemps on proclame cette vérité : qu'il faut multiplier les moyens d'échange pour rendre le commerce florissant; que, sans concurrence, l'industrie reste stationnaire et conserve des prix élevés qui s'opposent aux progrès de la consommation; que, sans une industrie prospère qui développe les capitaux, l'agriculture elle-même demeure dans l'enfance. Tout s'enchaîne donc dans le développement successif des éléments de la prospérité publique! Mais la question essentielle est de savoir dans quelles limites l'Etat doit favoriser ces divers intérêts et quel ordre de préférence il doit accorder à chacun d'eux.

Ainsi, avant de développer notre commerce étranger par l'échange des produits, il faut améliorer notre agriculture et affranchir notre industrie de toutes les entraves intérieures qui la placent dans des conditions d'infé-

riorité. Aujourd'hui non-seulement nos grandes exploitations sont gênées par une foule de règlements restrictifs, mais encore le bien-être de ceux qui travaillent est loin d'être arrivé au développement qu'il a atteint dans un pays voisin. Il n'y a donc qu'un système général de bonne économie politique qui puisse, en créant la richesse nationale, répandre l'aisance dans la classe ouvrière.

En ce qui touche l'agriculture, il faut la faire participer aux biensfaits des institutions de crédit : défricher les forêts situées dans les plaines et reboiser les montagnes, affecter tous les ans une somme considérable aux grands travaux de dessèchement, d'irrigation et de défrichement. Ces travaux, transformant les communaux incultes en terrains cultivés, enrichiront les communes sans appauvrir l'Etat, qui recouvrera ses avances par la vente d'une partie de ces terres rendues à l'agriculture.

Pour encourager la production industrielle, il faut affranchir de tout droit les matières premières indispensables à l'industrie et lui prêter, exceptionnellement et à un taux modéré, comme on l'a déjà fait à l'agriculture pour le drainage, les capitaux qui l'aideront à perfectionner son matériel.

Un des plus grands services à rendre au pays est de faciliter le transport des matières de première nécessité pour l'agriculture et l'industrie; à cet effet, le ministre des travaux publics fera exécuter le plus promptement possible les voies de communication, canaux, routes et chemins de fer qui auront surtout pour but d'amener la houille et les engrangs sur les lieux où les besoins de la production les réclament, et il s'efforcera de réduire les tarifs, en établissant une juste concurrence entre les canaux et les chemins de fer.

L'encouragement au commerce par la multiplication des moyens d'échange viendra alors comme conséquence naturelle des mesures précédentes. L'abaissement suc-

sif de l'impôt sur les denrées de grande consommation sera donc une nécessité, ainsi que la substitution de droits protecteurs au système prohibitif qui limite nos relations commerciales.

Par ces mesures, l'agriculture trouvera l'écoulement de ses produits; l'industrie affranchie d'entraves intérieures aidée par le gouvernement, stimulée par la concurrence, luttera avantageusement avec les produits étrangers, et notre commerce, au lieu de languir, prendra un nouvel essor.

Désirant, avant tout, que l'ordre soit maintenu dans nos finances, voici comment, sans troubler l'équilibre, ces améliorations pourraient être obtenues :

La conclusion de la paix a permis de ne pas épouser le montant de l'emprunt. Il reste une somme considérable disponible qui, réunie à d'autres ressources, s'élève à environ 160 millions. En demandant au Corps législatif l'autorisation d'appliquer cette somme à de grands travaux publics et en la divisant en trois annuités, on aura environ 50 millions par an à ajouter aux sommes considérables déjà portées annuellement au budget.

Cette ressource extraordinaire nous facilitera non seulement le prompt achèvement des chemins de fer, des canaux, des voies de navigation, des routes, des ports, mais elle nous permettra de relever en moins de temps nos cathédrales, nos églises, et d'encourager dignement les sciences, les lettres et les arts.

Pour compenser la perte qu'éprouvera momentanément le trésor par la réduction des droits sur les matières premières et sur les denrées de grande consommation, notre budget offre la ressource de l'amortissement, qu'il suffit de suspendre jusqu'à ce que le revenu public, accru par l'augmentation du commerce, permette de faire fonctionner de nouveau l'amortissement.

Ainsi, en résumé :

— Tiens! dit-il, entre les deux yeux!

Ralph pressa la détente, le coup partit, un éclair illumina la forêt, un éclat de rire satanique se fit entendre; puis, quand le nuage de fumée qui, un moment l'avait enveloppé, se fut dissipé, le vicomte ne vit plus Jean Denis.

Le braconnier avait disparu comme disparaissent les fantômes...

Alors Ralph enfonce l'éperon dans le flanc de sa monture, et cette dernière, qui sans doute se reconnaissait en cet endroit de la forêt, s'élança en avant et eut en quelques secondes atteint la lisière de la forêt.

La nuit était venue; mais, dans le lointain, des lumières brillaient sur la sombre façade du vieux manoir de Roche-Noire.

**VIII.**

Le vicomte Ralph arriva au château plus pâle et plus ému que jamais.

Un homme l'attendait à l'entrée du pont-levis.

C'était le baron.

Le baron était de plus joyeuse humeur encore que le matin.

— Ah pardieu! mon cher hôte, dit-il en accourant vers lui, il faut convenir que vous n'êtes pas heureux, morbleu! Vous avez perdu la chasse, vous vous êtes égaré et nous avons passé le reste du jour à vous chercher inutilement.

Un instinct secret de prudence empêcha le vicomte de parler de cette rencontre bizarre qu'il avait faite.

**Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.**

9

**LE REVENANT**

VII.

(Suite).

Le défunt marchait à pas lents; mais ses pieds ne faisaient point craquer la neige et y laissaient à peine une empreinte légère.

Le cheval suivait et semblait observer scrupuleusement sa distance.

Le vicomte pendant quelques minutes fut saisi d'un tel effroi, qu'il se sentit comme cloué sur sa selle et incapable de descendre de cheval.

Puis insensiblement il se familiarisa avec sa terreur, la raisonna, parvint à la dominer, et se fit la réflexion suivante :

— Qui sait si cet homme est bien mort? ou plutôt qui sait s'il ne ressemble pas trait pour trait à celui que j'ai vu dans la bière, et si l'on n'abuse pas de cette ressemblance pour me mystifier?

Ce soupçon se prit à grandir, comme s'élargit une tache d'huile.

Tout à coup le cavalier se roidit sur sa selle, rassembla sa bête et l'arrêta net.

— Hé! Jean Denis? cria-t-il.

Le mort se retourna.

— Que voulez-vous? demanda-t-il de sa voix railleuse.

— Savoir où tu me conduis.

— Je vous remets dans votre chemin. Encore cent pas environ et vous serez hors des bois; puis vous verrez Roche-Noire sur votre gauche. Venez, monsieur.

Mais Ralph ne bougea pas.

— Dis donc, Jean Denis, fit-il, m'assurerais-tu bien que tu es mort?

— Hé! ricana le fantôme, n'avez-vous pas assisté à mon enterrement ce matin?

— Oui, certes.

— Alors vous devez savoir à quoi vous en tenir.

Et le fantôme eut un éclat de rire strident qui fit trembler la futaie.

Ralph, saisi d'une colère vertigineuse, mit la main sur ses fontes.

— Pardieu! dit-il, je vais bien voir si tu es mort ou vivant.

— Ah! ah!

Le vicomte prit un pistolet et l'arma.

— On ne meurt pas deux fois, dit-il, et je n'ai jamais entendu dire qu'une balle eût fait le moindre mal à un fantôme.

— Ni moi, fit le braconnier d'un ton moqueur.

— Donc, poursuivit Ralph, je ne risque qu'une chose.

— Laquelle?

— Tuer un drôle qui s'est moqué de moi.

En parlant ainsi, le vicomte ajusta le braconnier.

— Suppression des droits sur la laine et les cotonns;  
— Réduction successive sur les sucrens et les cafés;  
— Amélioration énergiquement poursuivie des voies de communication;  
— Réduction des droits sur les canaux, et par suite abaissement général des frais de transport;  
— Prêts à l'agriculture et à l'industrie;  
— Travaux considérables d'utilité publique;  
— Suppression des prohibitions;  
— Traité de commerce avec les puissances étrangères. Telles sont les bases générales du programme sur lequel je vous prie d'attirer l'attention de vos collègues qui devront préparer sans retard les projets de lois destinés à le réaliser. Il obtiendra, j'en ai la ferme conviction, l'appui patriotique du Sénat et du Corps législatif, jaloux d'inaugurer avec moi une nouvelle ère de paix et d'en assurer les bienfaits à la France.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.  
NAPOLÉON.

Tous les journaux anglais, le *Times* et le *Morning-Post* en tête, font le plus grand éloge de la lettre adressée par l'empereur Napoléon à M. Fould. Suivant ces journaux, c'est l'acte le plus important qu'aït encore fait ce souverain pour resserrer l'alliance anglaise, et l'arrangement pris en commun de la question italienne, prouvera combien est efficace l'alliance anglo-française.

Le *Moniteur* belge a publié un arrêté royal en date du 12 janvier, décrétant l'émission de l'emprunt de quarante-cinq millions de francs récemment voté par la législature et réglant les conditions de la souscription publique pour cet emprunt.

Des démonstrations tumultueuses ont eu lieu à Copenhague le 1<sup>er</sup> janvier et les jours suivants, démonstrations dirigées contre le nouveau cabinet et contre une personne haut placée (Mme la comtesse Danner, unie au roi par un mariage morganatique). Son influence n'a pas été étrangère au choix des conseillers actuels du roi de Danemark. La police avait menacé les perturbateurs, si ces scènes de désordre se reproduisaient, de toute la rigueur des lois. De nouveaux excès ont eu lieu, et il a fallu requérir la force armée pour les réprimer. L'autorité a arrêté un certain nombre de perturbateurs, parmi lesquels figurent des personnes d'une classe assez élevée.

La *Gazette de Madrid* publie la convention entre Rome et l'Espagne. L'Espagne s'engage à ne pas vendre, échanger ni aliéner les biens de l'Eglise sans l'assentiment du pape, et elle reconnaît à l'Eglise le droit entier et illimité d'acquérir, conserver et de tenir ses biens en usufruit.

Le 13, les Maures ont été encore repoussés glo- rieusement. L'armée espagnole avance toujours.

— Je me suis égaré en effet, dit-il, et j'ai eu grand tort de me fier à mon cheval. Ce n'est qu'après avoir erré en tous sens que je suis parvenu à me tirer d'affaire.

— Enfin, vous voilà ! dit le baron.

— Oui, certes.

— Il ne vous est rien arrivé ?

— Rien... absolument...

La voix de Ralph tremblait, quelque effort qu'il fit pour maîtriser son émotion.

— Eh bien ! dit le baron, qui ne semblait point la remarquer, à table en ce cas ; Hermine nous attend, et vous devez avoir grand'sfaim.

— Grand'sfaim, en effet, balbutia le vicomte qui jeta sa bride aux mains d'un valet. Il mit pied à terre sur le-champ. Comme l'avait annoncé le baron, Hermine les attendait dans la salle à manger.

La jeune fille était fort pâle, et il sembla au vicomte qu'elle le regardait avec une tristesse invincible. Elle parla peu durant le souper ; elle ne fit aucune question sur les événements de la journée et parut absorbée en une rêverie profonde.

Le baron seul fut d'une gaieté inaltérable.

Quant à Ralph, il semblait avoir hâte que le souper finît ; et lorsqu'on quitta la table, il prétexta une violente migraine et une extrême lassitude, demandant la permission de se retirer dans sa chambre.

Malgré l'apparition du braconnier qui l'avait si fort épouvanté, le jeune Ecossais avait soif d'une nouvelle émotion. Il voulait revoir Fulmen !...

— Je l'aime morte ! murmura-t-il en se mettant au lit et soufflant sa bougie.

On assure que, par suite d'un arrangement entre la France et l'Angleterre, les deux escadres vont quitter la baie d'Algésiras. Les gouvernements de France et d'Angleterre ont pensé que les événements du Maroc ne nécessitaient plus la présence de leurs escadres dans les eaux de Gibraltar et d'Algésiras.

Une dépêche de Hong-Kong (Chine) du 15 décembre, annonce que les Chinois, en prévision d'une future attaque, s'étaient mis à fortifier Pékin.

#### ITALIE.

La garnison piémontaise a donné un grand bal à la population de Brescia. La plupart des officiers français avaient été invités. Les dames de Venise ont envoyé à celles de Brescia un bouquet colossal avec un huitain dont voici la traduction :

« Venise, dans ses jours d'audace et de gloire, du haut du vaisseau d'or (le *Bucentaure*) à la mer, au plus infidèle des époux, remettait son anneau. Maintenant seule, pauvre, frémisante, et depuis dix ans amoureuse, au plus fidèle des rois, elle envoie secrètement le bouquet d'épouse. »

Le mariage de Garibaldi va être célébré décidément. La famille de la fiancée du général Garibaldi a pris toutes les dispositions pour que le mariage se fasse prochainement. Le général se trouve à Fino, auprès du père de l'épouse.

Les Vénitiens et les Vénètes émigrent en masse. Il y a, à Milan, un comité de secours pour eux ; mais la plupart passent dans l'Italie centrale pour renforcer l'armée du général Fanti, dont ils composent à peu près le tiers.

Les fortifications à Bologne et à Rimini sont poussées avec activité. Le général Fanti veut faire une place forte de second ordre de la capitale des Romagnes.

Il arrive toujours des Autrichiens à Ancône, qui endoscent l'uniforme des troupes pontificales. Il est convenu d'en enrôler 10,000.

#### FAITS DIVERS.

L'administration municipale de Bordeaux vient de se retirer en motivant sa retraite non par des dissents avec le préfet, mais par des dissents avec la population au sujet d'importantes questions municipales.

Les revenus de la ville de Paris ont atteint : en 1852, 54,000,000 de francs; en 1853, 61,000,000; en 1854, 60,000,000; en 1855, 62,000,000; en 1856, 71,000,000; en 1857, 75,000,000; en 1858, 70,000,000; en 1859, 85,000,000. Sur l'ensemble de ces ressources, il a été consacré, en huit ans, aux dépenses extraordinaires, la somme énorme

Et d'une voix émue, tremblante, il se prit à appeler :

— Fulmen !... Fulmen !...

Presque aussitôt après cette évocation mystérieuse, les flambeaux de la cheminée se rallumèrent, et Ralph, dont le cœur battait violemment, vit apparaître la trépassée.

#### IX.

Après tout ce qu'il avait vu, le vicomte Ralph croyait désormais aux revenants.

S'il eût pu douter de la mort de Fulmen, même après avoir senti l'étreinte de sa main glacée, s'il n'avait pas ajouté foi à l'inscription funéraire de la chapelle, du moins il y avait un événement qui passait pour lui à l'état de conviction inébranlable.

C'était la mort du braconnier.

Ralph avait tiré sur lui ; il l'avait parfaitement ajusté, il était certain de lui avoir envoyé une balle entre les deux yeux, et, si cette balle eût manqué son but, il l'aurait bien sûrement entendue siffler.

La balle et le but avaient disparu.

Cette circonstance avait achevé d'améantir les dernières idées sceptiques du vicomte.

Ce fut donc avec la foi d'un véritable nécromant que le roué de Versailles et de Marly évoqua le fantôme de Fulmen.

Le fantôme vint.

Fulmen rejeta son linceul, s'approcha du lit et s'assit dans le fauteuil placé au chevet.

Elle avait bien la pâleur cadavéreuse de la tombe, l'œil attristé des morts, la démarche pénible et lente

de 183 millions. Les recettes de 1860 sont évaluées à 103 millions ; les dépenses à 103,000,000.

Dans le gouvernement d'Irkoutsk et la province transbaïkalienne de la Sibérie orientale, un grand nombre de païens viennent d'être convertis au christianisme. D'après les rapports officiels, le nombre de ces néophytes des deux sexes monte à plus de 600.

#### CONFÉDÉRATION SUISSE

Le *Conseil des Etats*, dans sa séance de hier, a donné son adhésion, par 23 voix contre 11, à la décision prise par le Conseil national relativement à la lettre des évêques ; puis il a adopté le projet du Conseil fédéral relatif à l'instruction des officiers d'infanterie.

#### CONSEIL NATIONAL.

*Séance du 16 janvier.*

Il est donné connaissance au Conseil national de diverses communications, entr'autres d'une adresse que l'Assemblée reçoit de la section fédérale des officiers du canton de Genève, concernant les modifications proposées à l'habillement et à l'équipement des troupes fédérales, émettant le vœu qu'en présence des travaux entrepris par les puissances voisines sur cet objet, la discussion sur cette matière soit ajournée à une prochaine session, afin de laisser à l'opinion publique et aux nombreuses sections de la Société fédérale des officiers le temps d'émettre leurs vœux à cet égard.

*Renvoi à la commission sur l'habillement.*

Une réclamation de M. Wolfrath, de Neuchâtel, imprimeur, contre les décisions qui lui refusent une indemnité pour les dommages causés à son imprimerie lors des événements de Neuchâtel en septembre 1856.

M. Baldinger, nommé rapporteur de la commission qui a examiné la question de la rectification des limites frontières du canton des Grisons, expose qu'il s'agit d'une contestation datant de plusieurs siècles sur la véritable limite entre Müns- ter et Taufers, et entre Schleins et Nauders, connue sous le nom de difficultés frontières près de Finstermütz. Des commissaires ont été sur les lieux, et il en est résulté une convention qu'il s'agit de ratifier. Il ajoute que les circonstances du moment ont facilité la signature de la convention qu'il propose de sanctionner.

M. Planta parle en faveur de la ratification et demande que le travail de délimitation soit poussé avec activité, puisqu'il reste encore à placer les bornes.

M. Baldinger répond quelques mots aux obser-

de ceux qui s'en reviennent de l'autre monde.

Mais elle était belle malgré tout, belle à faire pâlir la beauté de sa sœur Hermine, belle à désespérer.

Ralph éprouva cette première et suprême émotion inséparable des apparitions ; puis il se sentit dominé, fasciné et pour ainsi dire attiré par le rayonnant visage de Fulmen ; et, une fois encore, il oublia qu'elle n'était plus de ce monde.

— Oh ! murmura-t-il d'une voix que la joie et la terreur mêlées rendaient tremblante, ah ! enfin.... vous voilà !...

— Me voilà, dit Fulmen, dont les lèvres décolorées eurent un angélique sourire.

— Vous êtes bonne d'être venue, continua Ralph en la regardant avec amour. J'avais si grand'peur que vous ne veniez pas !

— Il y a loin de l'autre monde ici, mon ami.

— Les distances existent donc pour les morts ? demanda naïvement l'Ecossais.

— Comme pour les vivants, mon ami ; je vous l'ai dit hier, je suis damnée... L'Enfer est plus loin que le Paradis.

— Damnée ! murmura Ralph.

— Oui, parce que je suis morte avec une pensée d'amour.

— Mais Dieu est bon, cependant...

— Oui, Dieu est bon, mais il est sévère. Il brise parfois le bourgeois qui venait de maître, il permet qu'on meure à vingt ans !

Fulmen avait des larmes dans la voix.

(*La fin au prochain numéro.*)

vations de M. Planta, et le procès-verbal de délimitation est adopté.

Comme on le voit, c'est une rectification de limites en litige depuis un très grand nombre d'années, qui a été opérée facilement presque sans discussion dans un moment opportun et que des discussions passionnées ne sont pas venues envenimer.

M. Heer fait rapport sur le message du Conseil fédéral accompagnant un projet d'arrêté pour la création d'un bureau de statistique. M. Kern fait l'historique de la manifestation de l'idée et des tentatives du Conseil fédéral pour arriver à établir une statistique de la Suisse. En 1858 les Chambres à l'occasion de l'examen de la gestion, chargèrent le Conseil fédéral d'examiner s'il serait utile d'organiser un bureau de statistique, ou si ce travail devait être abandonné à l'activité individuelle, l'année suivante ne vit point arriver le rapport demandé, une nouvelle discussion eut lieu sur ce sujet où des idées opposées se manifestèrent : des membres du Conseil repoussaient toute idée de statistique ou ne considéraient pas les résultats qu'on obtiendrait en rapport avec les dépenses de temps et d'argent que nécessiterait ce travail, d'autres exagéraient l'utilité d'une pareille entreprise, enfin d'autres voulaient un rapport pour élucider cette question. Une nouvelle invitation fut faite, et aujourd'hui le Conseil fédéral se conformant aux désirs des chambres, présente un projet d'arrêté demandant des pouvoirs et un crédit pouvant s'élever à 20,000 fr. pour atteindre le but désiré, après avoir motivé l'utilité et l'importance de la statistique qui a pris rang parmi les sciences.

Passant à l'examen des dispositions de l'arrêté, M. Heer explique les motifs qui ont déterminé la commission à modifier le projet du Conseil fédéral.

M. Ancrenaz. Il est bien des personnes aux yeux desquelles la statistique n'a pas une valeur en rapportaux frais qu'elles entraîne, cependant cette idée est loin d'être partagée par la majorité de cette assemblée, car à plusieurs reprises elle a adressé l'invitation au Conseil fédéral de présenter un rapport sur ce sujet. Déjà en 1849 des travaux importants, dus il est vrai à l'activité individuelle, furent entrepris, mais ils manquaient de cette unité, de cette force qui leur donne un résultat utile, car si les données ne sont pas exactes les déductions en sont fausses et font dévier de la bonne route. Le message du Conseil fédéral vient combler cette lacune, l'autorité centrale recevra sans nul doute un appui efficace des cantons, car à Berne depuis deux ans le gouvernement s'occupe de ce travail, dans le canton de Vaud il a été créé ces derniers temps un bureau officiel de statistique, cet élan, n'en doutons pas, sera suivi par les autres cantons.

Chez tous les Etats qui se placent à la tête des nations civilisées, de pareils travaux ont été entrepris depuis nombre d'années. Les Etats qui paraissent les plus rebelles à ces sortes de travaux sont cependant obligés de s'en occuper dans une certaine mesure. Quelques Etats font des frais considérables pour cette nouvelle branche de l'administration publique, d'autres restent dans des limites accessibles, les uns ont adopté le système des commissions composées de personnes compétentes en pareille matière, d'autres se contentent d'organiser des bureaux et tiennent plus pour le moment aux faits matériels qu'à la spéculation scientifique laissant la seconde partie à des temps futurs, et alors elle reposera sur des données plus complètes et plus positives.

La commission n'a adopté ni l'un ni l'autre de ces systèmes ; elle préfère laisser l'initiative au Conseil fédéral, et dans ce but elle rédige un nouveau projet se rapprochant de la forme des pleins pouvoirs. Un point a occupé la commission, c'est celui de savoir si l'autorité fédérale pourra s'adresser aux fonctionnaires cantonaux pour obtenir directement les données qui lui seront nécessaires pour ses travaux. La commission unanime reconnaît que les besoins de la hiérarchie et de l'exac-titude exigent que la Confédération s'entende tout d'abord avec les gouvernements et que ce ne peut être qu'ensuite de leur autorisation qu'il pourra s'adresser aux fonctionnaires, ou proposer des personnes chargées de fournir ces données.

M. Ancrenaz appuie le projet présenté par la commission.

M. Revel veut retrancher les mots à la longue.

M. Piota, conseiller fédéral, fait observer que la traduction n'est pas fidèle, que l'original dit « peu à peu, objet après objet », et qu'il n'y a aucune utilité à faire ce retranchement, qui est du reste peu important.

La proposition de M. Revel est adoptée à une faible majorité.

M. Planta demande le rejet de l'art. 2 et veut revenir au projet du Conseil fédéral. L'idée de s'entendre avec les gouvernements cantonaux implique une certaine méfiance vis-à-vis des cantons ; il reconnaît qu'il faut que le Conseil fédéral puisse prendre ses renseignements partout, attendu que la statistique n'a d'utilité qu'autant que les données sont exactes ; mais il ne veut pas lui donner le droit d'exiger des cantons les données dont il a besoin ; il ne veut pas constituer les cantons en chancellerie fédérale. Si l'autorité centrale veut faire opérer un travail par les cantons, il veut que ce soit à ses frais ; du reste, les dépenses ne seront pas si considérables, attendu que la plupart des données seront fournies sans frais soit par les Etats soit par les communes ; s'il y avait des frais, ils devraient être à la charge de la Confédération ; c'est pourquoi il laisse au Conseil fédéral le soin de s'adresser dans ce but aux particuliers.

M. Heer. Il peut arriver que des gouvernements cantonaux ne s'occupent pas beaucoup de statistique ; dans ce cas la Confédération prendra ses renseignements par d'autres moyens après s'être entendu avec ces cantons. L'article 2 du projet trace la marche ordinaire, pour le cas où les cantons voudront concourir aux recherches et n'exclut pas les investigations directes dans les autres cas.

M. Planta renonce, ensuite de cette explication, à la première partie de sa proposition, mais il persiste dans la seconde, pour qu'aucun frais ne tombe à la charge des cantons en matière de recherches demandées par le Conseil fédéral et il propose d'ajouter à la fin de l'article 2 : « en tous cas les frais qui en résulteront seront supportés par la Confédération. »

La proposition Planta est adoptée. La loi ainsi amendée est adoptée dans son ensemble.

La commission du Conseil national, chargée de préaviser sur la question des indemnités postales, déjà décidée par le Conseil des Etats, est composée de MM. Jaeger (Argovie), Cas. Pfyffer (Lucerne), Delarageaz (Vaud), Treichler (Zurich), Heer (Glaris), Sähli (Berne), Piaget (Neuchâtel).

Berne, 16 janvier 1860.

A côté des travaux importants de l'Assemblée fédérale, il ne se produit rien de saillant dans la politique, pas plus au fédéral qu'au cantonal.

Votre canton, pour ainsi dire, est le seul qui, grâce à ses assemblées populaires, ait le bonheur ces temps-ci de fasciner les regards de la presse et d'une partie du public. On annonce en effet une nouvelle assemblée populaire à Nyon et l'on attend le programme des promoteurs de cette nouvelle réunion.

La question des uniformes, si je suis bien informé, pourrait fort bien être ajournée à une prochaine session, et au fond le mal n'en serait pas bien grand, quoiqu'en dise une bonne partie de la presse allemande et le Bund en tête, qui prend pour des Wühlerien, soit pour des manœuvres et des gueuleries ce qui, dans le canton de Vaud, n'est autre chose que l'écho de l'indignation générale qu'y font naître certaines prétendues réformes, simplifications et améliorations mises au jour dans cette campagne aux queues d'hirondelles, aux épaullettes, etc., etc. Si l'on vous fait un crime d'être plutôt partisans du stabilisme dans cette circonstance, il semble qu'il vous serait permis tout au moins de faire à vos contradicteurs le reproche inverse et de critiquer leur démangeaison incessante de changements interminables qui ne sont nullement le *nec plus ultra* de la perfection.

Au surplus, c'est perdre son temps que de discuter des goûts et des couleurs, car lorsque Jean demandera un habit à panneau, Pierre voudra la jaquette et Paul la blouse blanche d'un épicer. Il n'y a que peu de jours qu'un mauvais plaisant écrivait de Zurich à un journal de la Suisse allemande que pour contenter les Vaudois en fait de

marques distinctives des officiers, on pourrait, vu leur goût bien prononcé pour l'Yverne, remplacer l'étoile au collet par un verre à pied pour l'Yverne ou par le nez fleuri des amateurs du La Côte. Le verre à pied aurait en tous cas meilleure façon que le broc à bière en usage dans la contrée de ce brave et galant homme.

On parle beaucoup des idées développées par M. Dapples dans son *introduction* précédant la traduction française soignée par M. L. Chevalier, vaudois, secrétaire-traducteur à la chancellerie fédérale, de l'ouvrage de M. de Gonzenbach sur « la Suisse et la Savoie considérées dans leurs relations de neutralité. » Le *Bund* regrette que ces pensées n'aient pas été exprimées et développées par un homme du parti libéral suisse, mais il ne leur accorde pas moins son adhésion, etc.

Le Conseil des Etats ayant également passé à l'ordre du jour sur la requête ou protestation des évêques suisses, le Conseil fédéral a résolu déjà après midi de communiquer cette résolution des chambres fédérales à ces hauts dignitaires.

On apprend de Naples qu'une trentaine de soldats suisses qui se trouvaient dans les galères ont été graciés par le roi et vont s'embarquer ou ont été embarqués pour leur pays, après avoir été secourus par le représentant suisse à Naples. Trois autres malheureux qui avaient achevé leur détention ont quitté Naples en même temps, entr'autres un nommé Georges-Louis Péneveyre, de Lausanne.

L'ambassadeur français à Berne, M. le marquis de Turgot, se rend en congé à Paris. Les affaires de la légation seront gérées par M. de Tillos, le 1<sup>er</sup> secrétaire.

— La société cantonale des officiers de Zurich a fait annoncer au département militaire fédéral, par l'organe de son comité, qu'elle désire vivement l'adoption des propositions du Conseil fédéral concernant l'armement et l'habillement des troupes ; elle considérerait un ajournement de la question comme très regrettable.

**Bâle-Ville.** — Sur la proposition de la direction de justice, le Petit Conseil a décidé de proposer au Grand Conseil de renoncer à instituer des tribunaux de commerce proprement dits et à élaborer un code spécial de commerce, mais de mettre à l'étude la question d'un nouveau code civil, et d'apporter diverses modifications aux lois de procédure.

#### CANTON DE VAUD.

Une fête charmante a eu lieu à Lutry, dimanche 15 courant. La société de secours mutuel inaugure la section de Lutry. Cette association dont le but est déjà si noble dans ses applications actuelles, grandira encore davantage dans l'avenir par le développement des germes de progrès qu'elle renferme. Ce qui a surtout distingué cette belle journée, c'est la cordialité et l'esprit de fraternité. Le comité central était représenté par une délégation. Des membres des sections de Vevey et de Lausanne assistaient à la fête. Cully avait envoyé son drapeau. La sous-section de Lutry a d'abord eu une séance spécialement consacrée au règlement de ses affaires particulières, afin de liquider sa position comme fraction de la section primitive du district de Lavaux. Puis les délégués du comité central introduits ont procédé à l'installation de la nouvelle section. Après cela vint une collation où les bons vins de Lavaux furent offert avec la liberalité qui distingue les citoyens de cette contrée vinicole. Le vieux château de Corsier fut ensuite l'objet d'une visite qui excita vivement l'intérêt et la curiosité des membres étrangers à la commune de Lutry. Tel fut l'emploi de la matinée.

A 2 heures de l'après-midi, la Société, à laquelle se joignirent des membres des autorités communales, se forma en cortège et, précédée d'une musique et des drapeaux, traversa la ville pour se rendre à l'Hôtel des trois Couronnes où un banquet était préparé. Une salle élégamment ornée par les soins d'un certain nombre de dames de la localité reçut les sociétaires. La seconde partie du banquet, celle consacrée aux toasts, aux discours et aux chansons, fut très animée. Le but de la Société, son

développement, la fâcheuse crise qu'elle vient de subir, l'essor remarquable qu'elle reprend maintenant, ainsi que les circonstances particulières de la section de Lutry ont été le thème des orateurs. La patrie n'a pas été oubliée, surtout par les chanteurs qui se sont succédé à la tribune.

La liberté, la fraternité alliées aux convenances dominaient et faisaient régner une expansion qui faisait le charme de cette réunion. Les discours et les toasts énonçaient d'une manière simple des sentiments élevés. Les demoiselles qui avaient concouru à l'ornementation de la salle vinrent faire entendre deux chants qui firent le plus grand plaisir à la Société. Enfin, la délégation du comité central prenant congé fut accompagnée jusqu'à une certaine distance de la ville par la section de Lutry. Des adieux fraternelles terminèrent cette journée qui laissera d'agréables souvenirs et contribuera au bien de la Société de secours mutuels.

Le triumvirat révisionniste de MM. Eytel, Perrin et Oscar Hurt-Binet convoque pour dimanche à Nyon une assemblée populaire. On tient à réparer l'échec éprouvé à Lausanne le 8 janvier.

La section de l'*Helvétia* vaudoise a eu dimanche une assemblée générale qui comptait une quarantaine de membres. Dans un rapport, le comité a cru devoir expliquer pourquoi il s'était séparé du comité de l'*Hôtel des Alpes*, organisateur de l'assemblée populaire de Lausanne. Une commission, à laquelle ce rapport fut renvoyé, fit dans le cours de la séance des propositions tendant à ce que l'association exprimât ses regrets au comité de la partie de son rapport concernant l'assemblée populaire et l'attitude prise par le comité de l'association vis-à-vis de cette assemblée populaire.

La *Gazette Vaudoise*, en nous apprenant l'acceptation de ces conclusions, dit qu'elle s'abstient de réflexions sur ce vote, qu'elle considère probablement comme une victoire. D'après le *Démocrate*, cette satisfaction obtenue par MM. Eytel et Perrin, après une longue et vive discussion, n'aurait pas grande signification. Une longue discussion s'est engagée spécialement sur la position respective de l'Association démocratique et de l'assemblée de l'*Hôtel des Alpes*, ainsi que sur les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi l'assemblée populaire.

Après avoir entendu MM. Eytel, Perrin, Thury, Cottier-Boys, Reymond, Henri, Gaudard Victor, Cathélaz, Ruchonnet, Vautier, Lagier, Milliet, l'assemblée a adopté les propositions de la commission par 20 voix contre 18.

Les membres du comité se sont abstenus de voter.

La Société a décidé d'adresser à l'Assemblée fédérale réunie une requête en faveur du recours adressé par le Conseil d'Etat du Tessin contre la décision du Conseil fédéral sur les élections tessinoises.

PARIS, 16 janvier. — Consolidés, 95 1/2 — 3% (comp.) 69. — 4 1/2 %. 97. — Mobilier, 787. — Autrichiens, 540.

## ANNONCES

### VENTE DE BOIS

Le samedi 21 courant, dès les dix heures du matin, la municipalité de Roche fera miser sur place, d'après les conditions qui seront lues avant la mise, environ 150 plantes de bois de sapin dans la forêt que la commune possède au territoire de la commune de Noville. Ces bois, de différentes dimensions, sont essentiellement propres à des constructions et seront divisés par lots pour la mise.

### FONDS A VENDRE

Pour cause de liquidation d'hoirie, l'on vendrait, à de favorables conditions, deux lots de vigne en très bon état et plein rapport, l'un d'environ 1300 perches en 4 parcelles, l'autre d'environ 2500 perches en un mas, situées dans deux des meilleurs parchets de la Côte.

On y ajouterait deux excellentes maisons contiguës dans la ville de Rolle, avec jardin, pré, dépendances, pressoirs et caves plus que suffisantes pour loger les récoltes des vignes ci-dessus.

S'adresser à MM. F. Clavel et C°, banquiers à Lausanne, pour les renseignements et pour traiter.

### ASILE DES AVEUGLES DE LAUSANNE.

*Mercredi 18 janvier 1860, à 7 heures du soir.*

### CONCERT

*donné par les jeunes aveugles,*

*avec le concours de M. Vailati, artiste aveugle italien, professeur de mandoline.*

### Programme :

*1<sup>re</sup> partie.*

- 1 Morceau pour orgue et piano, par Jean Blanc, organiste de l'église anglaise et Délessert, organiste à Prilly . . . . . BEETHOVEN.
- 2 Prière de la *Muette de Portici* . . . . . AUBERT.
- 3 Fantaisie sur la *Béatrice de Tenda*, arrangée et exécutée par Vailati . . . . . BELLINI.
- 4 Quatuor de Weber pour voix d'hommes.
- 5 Improvisation d'orgue par Valladier.
- 6 Chœur du *Printemps* . . . . . HAYDN.

*2<sup>e</sup> partie.*

- 7 Morceau pour orgue et piano, par Délessert et Valladier . . . . . NEUKOMM.
- 8 Variations sur la *Somnambule*, arrangées et exécutées sur une seule corde par Vailati . . . . . BELLINI.
- 9 Trio et chœur pour voix égales avec accompagnement d'orgue . . . . . MENDELSSOHN.
- 10 Nocturne de Schulhoff pour piano.
- 11 Concerto sur la *Traviata de Verdi*, arrangé et exécuté par Vailati.
- 12 Duo et chœur d'Athalie . . . . . MENDELSSOHN.

*Prix du billet: 1 franc.*

On peut se procurer à l'avance des billets aux magasins de musique, à la librairie anglaise et dans l'établissement.

### OUVRAGES NOUVEAUX

*L'éclaireur* par Gustave Aimard. 1 vol. in-12, 3 fr. 50.  
*Charles-le-Téméraire*, par Alexandre Dumas. 2 vol. in-12, 2 fr. 50.

*La vie au désert*, par Alexandre Dumas. 2 vol. in-12, 2 fr. 50.

*Souvenirs d'un Bas-Bretou*, par E. Souvestre. 2 vol. in-12, 2 fr. 50.

*Le docteur américain*, souvenirs d'un médecin, par Revoil. 1 vol. in-12, 1 fr. 25.

*Le concert ne l'an VIII*, par Valois de Forville. 1 vol. in-12, 1 fr. 25.

*Le sabot rouge*, par H. Murger. 1 vol. in-12, 1 fr. 25.

*Chien-Caillou*, par Champfleury. 1 vol. in-12, 1 fr. 25.

*Les zonaves*, par Pierre Zaccone. 1 vol. in-12, 1 fr. 25.

*René l'ouvrier*, par Mme Clémence Robert. 1 vol. in-12, 1 fr. 25.

*Anaïs*, par Mme Camille Bodin. 1 vol. in-12, 1 fr. 25.

*Les passagères*, roman maritime, par G. de la Landelle. 1 vol., 1 fr. 25.

*Les rêveries de Paris*, par A. Achard. 1 vol. in-12, 1 fr. 25.

*Thérèse*, histoire d'hier, par E. Daudet. 1 vol. in-12, 2 fr.

*Ce que disent les fleurs*, contes et allégories, par une jeune fille. 1 vol. in-12, 1 fr.

*Nouveau guide de l'amateur d'insectes*, comprenant les généralités sur leur division en ordres, l'indication des ustensiles et procédés pour leur faire la chasse, les époques de cette chasse, la manière de les préparer et de les conserver en collections, par plusieurs membres de la société entomologique de France. 1 vol. in-12, 4 fr.

*Manuel aide-mémoire du cultivateur*, par Lefour.

1<sup>re</sup> division, connaissances usuelles d'application agricole. 1 vol. in-12 avec 245 fig., 3 fr. 50.

Au Dépôt Bibliographique de J. CHANTRENS, Cité, à Lausanne.

**LIBRAIRIE MARTIGNIER ET CHAVANNES**  
RUE DE BOURG, 1, A LAUSANNE.

*La Suisse dans la question de Savoie*, in-8, 75 c.  
*La Suisse et la Savoie* considérées dans leurs relations de neutralité, trad. de l'allemand du Dr. A. de Gonzenbach, précédé d'une introduction (par M. E. Dapples, membre du Conseil national), in-8; 2 fr.

*Histoire du règne de Philippe II*, par Prescott, trad. de Panglais. Tome I, in-8, 5 fr.

*Relation historique et critique de la campagne d'Italie* en 1859, par F. Leconte, capitaine à l'état-major fédéral suisse. Tome I, in-8, avec cartes ; 5 fr.

*Les Bassoutos*, ou 23 années de séjour au sud de l'Afrique, par E. Casalis. beau vol. in-8, avec gravures; 5 fr.

*L'empire des sources du Soleil, ou le Japon ouvert*. in-12, fig.; 2 fr.

*Le Bonheur*. 3<sup>e</sup> série de discours prononcés à Genève par le comte Agénor de Gasparin. in-12; 2 fr. 50 c.

*Moralistes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, par A. Vinet. in-8; 4 fr.

*Histoire de la liberté religieuse en France et de ses fondateurs*, par J.-M. Dargaud. 4 vol. in-12; 14 fr.

*Au bord du lac Léman*, poésies de M. Kreyenberg. in-12; 50 c.

*Lui et elle*, par Paul de Musset. in-12; 3 fr. 50 c.

*L'année scientifique et industrielle*, par L. Figuier. 4<sup>e</sup> année. in-12; 3 fr. 50 c.

### AGENDA DE POCHE

### POUR 1860

Contenant: le calendrier, un carnet pour noter ses affaires journalières; les principales foires: le service des postes dans le second arrondissement postal; le service du chemin de fer de l'Ouest et les prix des places; le service des divers bateaux à vapeur sur les lacs Léman et de Neuchâtel: le tout imprimé sur joli papier fin, satiné, format de poche, in-16, relié en carton, avec crayon; **1 fr.**

— Le même, avec papier blanc à la fin, relié en toile anglaise à pâtelettes; **prix: 1 fr. 60 c.**

— Le même, relié soigneusement en maroquin, de **2 fr. 40 c.** et **3 fr.**

— Le même, augmenté du *Système métrique suisse*, soit *Rapport des poids et mesures suisses en usage obligatoirement dans toute la Confédération suisse dès le 1<sup>er</sup> janvier 1857*; — de réductions pour les nouvelles monnaies fédérales — et pour les anciens pots de Vaud, de Berne, fédéraux et titres de France; relié en toile anglaise, avec crayon; **1 fr. 70 c.**

— Le même, relié en toile anglaise à pâtelettes, **2 fr.**

— Le même, relié en maroquin, de **3 fr.** à **3 fr. 50 c.**

Édité par le Dépôt bibliographique de J. Chantrens, Cité, à Lausanne.

(Se trouve aussi en vente chez tous les libraires du canton.)

### AVIS

Dans une famille du canton, on prendrait en pension un ou deux **jeunes gens**, qui désireraient suivre les cours du collège ou de l'école moyenne de la ville d'Orbe.

Pour les conditions, s'adresser à Monsieur Wehrly, receveur à Orbe.

**ON DEMANDE** un **jeune homme** actif et intelligent, dans un bureau de recette. S'adresser à Monsieur Wehrly, receveur, à Orbe.

### CHARBON DE TOURBE CONDENSÉE

de l'usine de Saint-Jean.

DÉPOT pour Lausanne chez les frères RAMUZ, à la Croix d'Ouchy, près l'Eglise, ou à leur dépôt derrière Elraz, n° 28.

Ce combustible se recommande d'une manière toute particulière par l'économie qu'il apporte dans les usages domestiques en général; il brûle avec flamme, sans fumée, ni odeur, en développant une chaleur égale et soutenue, propriétés qui rendent son emploi parfait pour la cuisine, le chauffage du fer à repasser, etc., etc.; mélangé en faible proportion avec le cooke de houille, il détermine une combustion beaucoup plus active de celui-ci. Pour les usages industriels, il remplace le charbon de bois dans la majeure partie de ses emplois; il est excellent pour la trempe de l'acier, et peut produire, sous l'influence d'un ventilateur, les températures les plus élevées, même supérieures à celles que l'on peut obtenir avec les combustibles minéraux. Les frères Ramuz feront transporter les sacs à domicile moyennant une rétribution modérée et l'on trouvera chez eux des instructions sur la manière de faire usage de ce charbon.

### BOURSE DE GENÈVE DU 16 JANVIER 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES	Demandé.	Offert.
Genève à Lyon . . . . .	>>>	>>>
Ouest-Suisse . . . . .	278 75	280 >>
Central-Suisse . . . . .	>>>	>>>
Nord-Est . . . . .	475 >	>>>
Paris à Lyon et Méditerranée . . . . .	923 75	925 >>
Paris à Orléans . . . . .	>>>	>>>
Midi . . . . .	>>>	>>>
Autrichiens . . . . .	535 >	545 >>
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche . . . . .	567 50	568 75
Sarragosse . . . . .	450 >	>>>
Mobilier français . . . . .	762 50	782 50
EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES		
4 % Geneveis . . . . .	73. /s	74 >>
5 % Piémontais . . . . .	82 >	82 1/8 >
Ville de Turin . . . . .	>>>	>>>
Ouest-Suisse 1854 . . . . .	405 >	>>>
Idem 1856-57 . . . . .	393 75	395 >>
Lyon-Geneve (nouv.) . . . . .	286 25	287 50 >>
Banque du Commerce . . . . .	>>>	1190 >>
Lombard-Vénitien . . . . .	252 50	253 75 >>
Sarragosse . . . . .	253 75	255 >>
Jouissance Sétif . . . . .	>>>	22 50 >>
Comptoir d'escompte . . . . .	>>>	>>>

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLET FILS